

Conservez ce document

GUIDE DU TRI



> Trions plus,
trions malin !



Comment trier et où déposer vos déchets ?

Tous les emballages et tous les papiers - P 4/5

Tous les emballages (papier, plastique, métal, carton) et tous les papiers doivent être jetés dans les sacs ou bacs jaunes.



Les emballages en verre - P 6/7

Des conteneurs sont mis à votre disposition dans votre commune.



Les textiles - P 8/9

Des conteneurs sont mis à votre disposition dans votre commune.



Le tri
fait
mais

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être jetées dans votre poubelle ordinaire.



Les déchets dangereux et les déchets spéciaux - P 16/17

Vous devez apporter les déchets dangereux dans les déchetteries du SMDO et les déchets spécifiques dans les filières dédiées.

ri se
à la
son !



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) - P 14/15

3 possibilités : la recyclerie (RAC), en magasin ou les déchetteries du SMDO.



Les encombrants - P 12/13

3 possibilités : la recyclerie (RAC), les déchetteries du SMDO ou les services spécifiques.



Les végétaux - P 10/11

Les grands volumes de déchets verts sont à apporter dans les déchetteries du SMDO.



Tous les emballages et tous les papiers sont à jeter dans le sac ou en vrac dans le **bac jaune**

Les papiers

Journaux, prospectus, magazines



Enveloppes, papiers de bureaux, courriers



Cahiers, annuaires, catalogues, livres



Les emballages

En papier et en carton

Sacs, sachets



Boîtes, cartons



Briques (avec bouchons)



En métal

Bidons, aérosols



Conserves, barquettes, canettes



Boîtes, tubes, couvercles



En plastique

Bouteilles, flacons (avec bouchons)



Boîtes, pots, blisters, emballages sous vide, barquettes





- N'emboîtez pas les déchets les uns dans les autres.
- Ne découpez pas et ne déchirez pas les papiers.
- Sur un même emballage, séparez les différentes matières (le plastique du carton, du papier, du métal).
- Videz bien les emballages sans les laver.
- Laissez les bouchons sur les bouteilles en plastique.
- Pliez et déposez les grands cartons à côté du sac ou du bac jaune.



Capsules à café, petits contenants



Toujours avec les ordures ménagères



- Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages : jouets, passoires, tuyaux d'arrosage, couches, ...
- Mouchoirs en papier, papiers gras ou salis, papiers peints, calques

Sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastique



Les emballages en verre sont à déposer dans les **conteneurs**

Bouteilles,
pots,
bocaux sans bouchon,
sans couvercle ni
capsule métallique





Pour connaître
le conteneur à verre
le plus proche de
chez vous, consultez
le site :

geo.agglo-compiegne.fr/plan-interactif

ou contactez
le service gestion des déchets
de l'ARC au :
03 44 40 76 33
messageresdutri@agglo-compiegne.fr



Tout ce qui ne va pas dans le conteneur à verre



En déchetteries :

- Ampoules basse consommation, filament, halogène, néons
- Vitres



• Bouchons en liège, vaisselle



• Couverts et capsules métalliques

Les textiles sont à déposer dans les **conteneurs**

Linge de maison et vêtements

Les vêtements doivent être propres et secs, ils peuvent être troués et tachés. Ils doivent être rassemblés dans des sacs avant d'être déposés dans les conteneurs.



Chaussures

Accrochez les chaussures entre elles.



Maroquinerie





Pour connaître
le conteneur à textile
le plus proche de
chez vous, consultez
le site :

geo.agglo-compiegne.fr/plan-interactif

ou contactez
le service gestion des déchets
de l'ARC :

03 44 40 76 33

messageresdutri@agglo-compiegne.fr



Toujours avec les ordures ménagères



• Les vêtements sales
et mouillés

Les végétaux

3 possibilités

1 À composter dans votre jardin

Avec vos épluchures, tontes, feuilles, fleurs, plantes, brindilles, cendres, copeaux, paille, fabriquez votre propre compost et obtenez un engrais naturel.



2 À apporter en déchetterie

Les **grands volumes** de déchets verts, les branchages de plus d'1,20 m et 20 kg, les troncs et la terre sont à apporter dans les déchetteries du SMDO toute l'année (voir p16).



3 Collectés en porte-à-porte

Taille de haie, branchage, pelouse, feuilles mortes, mauvaises herbes sont à déposer dans les sacs kraft fournis par l'ARC.



Jusqu' à 5 sacs maximum / semaine

Merci de faire des fagots d'environ un mètre de long avec vos branchages (poids maxi : 20 kg)



Astuces pour un bon compost :

- Coupez les épluchures en petits morceaux.
- Aérez votre compost en le mélangeant régulièrement.
- Si vous ajoutez des déchets secs, mieux vaut les broyer ou les découper et les humidifier en ajoutant 2 arrosoirs d'eau dessus.
- Si votre compost sent mauvais c'est qu'il est trop humide, ajoutez alors des déchets secs et mélangez.



L'ARC propose régulièrement des composteurs à prix réduits et a mis en place un service de proximité avec des maîtres composteurs prêts à vous aider dans l'art du compostage (voir le service gestion des déchets).



Pour la collecte en porte-à-porte, consultez le site www.agglo-compiegne.fr pour connaître le jour de collecte dans votre commune.

Hors période de collecte, tous les déchets verts doivent **obligatoirement** être apportés dans les déchetteries du SMDO.

Dans le BAC JAUNE (ou sac)



• Pots de fleurs et sacs en plastique

Les encombrants

3 solutions et services pour les objets volumineux

1 À déposer à la recyclerie (RAC)

La Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) récupère les meubles, électroménagers et objets divers (jouets, livres, outils, bibelots, vêtements...), s'ils peuvent être réemployés ou réparés avant d'être vendus.

Avant tout apport, merci de bien vouloir la contacter au **03 44 40 09 90**.



2 À déposer en déchetterie

Meubles, matelas, ferraille, gros cartons, électroménager, pneus, planches en bois, rouleaux de moquette. Pour tout renseignement : n° vert **SMDO 0800 60 2002**.



3 Services spécifiques

> Pour toutes les communes de l'ARC :

- Habitations individuelles et immeubles collectifs ne bénéficiant pas d'un ramassage à jours fixes : un service gratuit d'enlèvement des encombrants existe, réservé aux personnes ne pouvant se déplacer en déchetterie (maxi 3 m³ / ramassage).

Prendre rendez-vous : n° vert **0800 779 766**.

- Immeubles collectifs bénéficiant d'une collecte à jours fixes tous les jeudis : sortir les encombrants la veille à partir de 20h, voir les modalités avec votre gardien, votre syndic.



Autres astuces pour les encombrants :

- Brocantes, ça débarrasse et vous aurez gagné votre journée !
- Don à une association, vous ferez des heureux.
- Restauration, un petit coup de peinture et c'est reparti !



La Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC)
rue René Cardon
60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 03 44 40 09 90
www.rac60.com

Horaires de dépôt :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Les Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE) : 3 possibilités

1 Le 1 pour 1 en magasin



2 La recyclerie



La Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC)
rue René Cardon
60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 03 44 40 09 90 - www.rac60.com
(voir horaires p12)

3 La déchetterie

Dans chaque déchetterie du SMDO, un local spécifique permet de stocker temporairement les appareils électriques ou électroniques, avant prise en charge par la filière dédiée.
Pour plus d'informations
n° vert 0800 60 2002.





Bon à savoir :



Ce sont des déchets qui contiennent des composants particulièrement dangereux pour notre environnement.

Il est important de les apporter sur des points de collecte spécifiques pour qu'ils soient recyclés.

La loi impose, depuis fin 2006, que les distributeurs prennent en charge leur coût de recyclage.

Matériel audiovisuel, informatique

Ordinateurs, imprimantes, télécopieurs, écrans de télévision, caméras, tablettes tactiles...



Gros ménagers

Lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs, lave-vaisselle, gazinières, plaques de cuisson, fours, congélateurs, climatiseurs...



Petits appareils ménagers

Grille-pain, jouets électriques, cafetières, bouilloires, micro-ondes, aspirateurs, taille-haies, perceuses, téléphones, brosses à dents électriques, télécommandes...



Les déchets dangereux à apporter obligatoirement en déchetterie

Les déchets dangereux

- > Peintures, ampoules, néons, ferraille, pneus déjantés, piles, batteries, accumulateurs, huiles de moteurs usagées, solvants, produits phytosanitaires, huiles de friture...
- > Gravats, plâtre, briques et tuiles, béton armé, objets encombrants, terre...



Pensez à vous munir de votre **carte d'accès obligatoire** ou téléchargez votre fiche de demande sur : www.smdoise.fr

Horaires déchetteries :
Un seul et même horaire pour toutes les déchetteries :
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 9h à 12h
Fermeture les lundis et jours fériés

Pour plus d'informations :
n° vert 0800 60 2002



L'accès aux déchetteries est **gratuit pour les particuliers** à raison de 50 passages par an, une participation financière est demandée aux professionnels.

- ☑ **Compiègne-Nord**
50 route de Choisy
- ☑ **Compiègne-Mercières**
12 chemin de Mercières
- ☑ **Clairoix**
ZA du Valadan - RD 142
- ☑ **Estrées-Saint-Denis**
CD 36 - Route de Rémy
- ☑ **Longueil-Ste-Marie** - CD 26
- ☑ **Verberie**
Route de St-Sauveur
lieu dit "la Main fermée"



Les déchets refusés en déchetterie



- Ordures ménagères
- Déchets industriels
- Bouteilles de gaz, extincteurs
- Déchets hospitaliers
- Amiante lié friable ou libre

Amiante lié

Tôles ondulées en amiante, ciment, plaques d'amiante, tuyaux...



Contactez :
Ortec : 03 44 38 36 00
www.vos-dechets.com
ou Alpha Métal Services : 03 44 36 30 01
www.fer-metaux-bennes-oise.fr

Seringues usagées



Allez sur le site :
www.dastri.fr/nous-collectons/



Liste non exhaustive, renseignements auprès du SMDO.

Réduisons nos déchets, des gestes simples pour protéger l'environnement

À la maison



Triez vos déchets

- Pensez à aller à la **déchetterie**.
- **Compostez** vos déchets végétaux pour obtenir un engrais naturel.

Évitez les produits à usage unique

Limitez les déchets verts

- **Adoptez** des plantes à pousse lente.
- **Faites** du mulching.
- **Broyez** vos branchages et **utilisez** les en paillis.

Collez un "stop-pub"

Un geste pour **éviter les prospectus** dans votre boîte aux lettres et limiter vos déchets papier.

Réparez ou louez

- **Réparez** vos objets au lieu de racheter systématiquement.
- **Louez** le matériel pour vos besoins occasionnels.

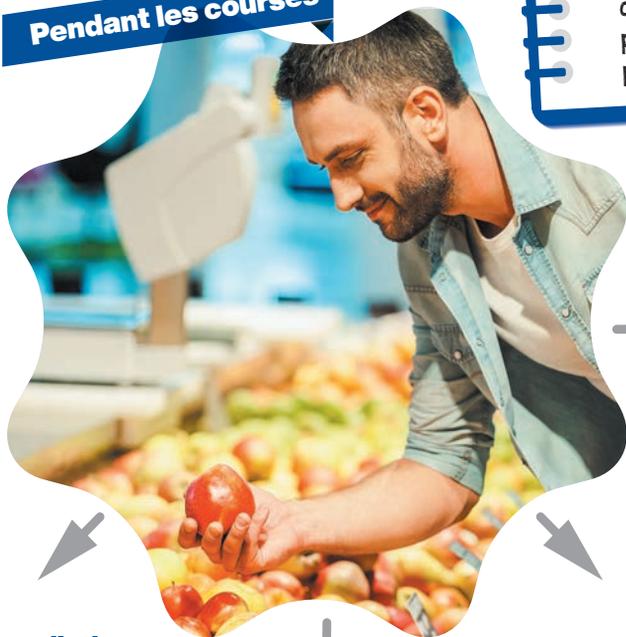


d'ordures ménagères/an
+ 95 kg triés/an
(emballages, papier, verre)

Évitons le gaspillage alimentaire

- Cuisinez les restes en faisant du pain perdu, des quiches, des soupes, des smoothies...
- Regardez les dates limites de consommation et rangez devant ou au-dessus les aliments qui doivent être consommés le plus rapidement.
- Pensez congélation : blancs d'œuf, compotes, soupes, pain, restes de plats... ils peuvent finir au congélateur.

Pendant les courses



Privilégiez la qualité et les produits locaux

- Achetez à la coupe ou en vrac, adaptez la quantité à votre consommation.
- Pensez aux écolabels.

Avant d'acheter

Posez-vous la question : cet achat est-il indispensable ?

Achetez des produits réutilisables et rechargeables

Limitez les emballages individuels

- Utilisez un cabas pour vos courses au lieu de sac en plastique jetable.
- Utilisez des éco-recharges ou des produits concentrés.



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Jetés dans la nature,
les déchets peuvent
mettre des milliers
d'années avant de
se décomposer



Mouchoir en papier → 3 mois



Peau de fruit → 3 mois à 2 ans
Brique de lait → 5 mois
Allumette → 6 mois
Journal → 3 à 12 mois



Mégot → 1 à 5 ans



Papier de bonbon → 5 ans
Chewing-gum → 5 ans



Planche de bois → 13 à 15 ans



Pneu → 100 ans
Briquet plastique → 100 ans
Canette → 100 à 500 ans
Pile au mercure → 200 ans



Couche jetable → 400 ans
Bouteille plastique → 1000 ans



Verre → 4000 à 5000 ans



Déchets, qui fait quoi ?

L'Agglomération de la Région de Compiègne assure le ramassage des déchets et les transporte jusqu'au quai de transfert de la zone industrielle nord de Compiègne. Celui-ci est géré par le SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) qui assure, par le train, le transport à son centre de tri et de valorisation de Villers-Saint-Paul.

Les déchets de la collecte sélective (tous les emballages recyclables, tous les papiers, etc.) y sont triés et envoyés aux filières de recyclage. Les déchets non recyclables y sont valorisés en énergie électrique, en vapeur industrielle et alimentent un réseau de chaleur urbain (logements). Le SMDO gère aussi les déchetteries.

Un doute ?



Pour tout renseignement, contactez :

le service gestion des déchets de l'ARC 03 44 40 76 33 - messageresdutri@agallo-compiegne.fr
www.agallo-compiegne.fr

